

Réorganisation et nouvelles prestations à l'état civil

Le service, situé au rez-de-chaussée du bâtiment de la Mairie, frétille d'activités. Un dynamisme qui ne va pas s'amenuiser, bien au contraire.

Les tâches de l'état civil augmentent en ce début d'année. Jusqu'ici, ses cinq employées s'occupaient déjà - et continueront à le faire - de tout ce qu'on lui associe habituellement. A savoir: les naissances, les mariages et partenariats, les décès. De même que la remise d'actes d'état civil, les reconnaissances, reprises du nom suite au divorce et la gestion du registre des familles (devenu registre des personnes). Sans oublier la délivrance des certificats de vie ainsi que la gestion des trois cimetières communaux.

Un cahier des charges qui s'étoffe

A la suite d'une nouvelle répartition des prestations entre le canton et les communes, d'importantes modifications ont été mises en place. Depuis début février, des demandes dont se chargeait l'Office cantonal de la population (OCP)

se voient traitées par l'état civil. De quoi parle-t-on exactement? Et bien de la réception de tous les avis de départ, d'arrivée et de changements d'adresse - des indications à inscrire sans faute dans le registre des habitants. En outre, le service établit et délivre maintenant les certificats de séjour, de domicile, ainsi que les attestations de résidence. Nicole Moesching, sa responsable, nous précise: «Nous pouvons désormais directement enregistrer les différents éléments et événements dans les bases de données de l'OCP. Alors qu'avant l'OCP devait le faire après avoir reçu l'information de notre part par courrier». Thierry Cerutti, Maire et responsable notamment du service de l'état civil souligne: «Il est normal que ce service se charge de ces nouvelles attributions, en plus de ce qu'il proposait déjà, car il y a clairement un lien. On se réfère au nom de la personne, au libellé du



patronyme, à l'origine, à toutes les ramifications concernant un individu. C'est bien sûr un gros défi mais surtout une plus-value pour l'équipe, à la fois pour les trois officières d'état civil et les deux secrétaires.»

Seulement pour les Genevois et Confédérés

La responsable tient à nous préciser: «Il me paraît très important d'indiquer que ces récentes attributions ne s'appliquent qu'aux démarches concernant les Genevois et Confédérés. Dans le cas de demandes provenant d'un couple binational, les conjoints de nationalité suisse ne pourront malheureusement pas s'adresser à nous...» De quoi certainement susciter de l'incompréhension et des mécontentements. Le service s'y prépare. Il essaiera d'aiguiller au mieux ces personnes qui risquent de se montrer déçues que l'on ne puisse pas répondre à leur requête. C'est en effet moins commode de devoir se rendre à Onex, où il faut s'armer d'une bonne dose de patience, tant l'attente s'y avère en général très longue. Là résidait d'ailleurs, avec le désir de simplifier la vie à la



L'équipe de l'Etat civil formée de trois officières et de deux secrétaires.

population, l'un des buts de ce transfert de compétences aux administrations communales. «Au-delà de la volonté de l'OCP de rationaliser son travail et de désobstruer ses guichets» explique Thierry Cerutti, «nous souhaitons mettre l'accent sur la proximité par rapport aux habitantes et habitants de Vernier, une valeur au cœur de tous nos projets.»

Obtention de passeports, c'est fini...

Nous n'avons cependant pas encore fait le tour de tous les changements... Le service de l'état civil vit un autre bouleversement. Il a trait aux documents d'identité. Comme mentionné dans notre dernière édition, dès le 1^{er} mars, la Suisse se voit dans l'obligation de délivrer des passeports contenant des données biométriques. Rappelons que ceux-ci ne pourront plus s'obtenir à la commune. Toutefois, Vernier a décidé de toujours s'occuper des demandes de carte d'identité. Qui s'en charge désormais? Vous l'aurez deviné: le service de l'état civil et non plus la police municipale! Une décision logique selon Nicole Moesching: «Cela ne tombe pas de nulle part. On connaît les éléments. D'ailleurs au préalable, les clients originaires de Vernier se présentaient d'abord à notre office pour obtenir un document d'état civil. Il s'agit d'informations en rapport avec l'identité d'une personne - nom, prénom, date et lieu de naissance, l'origine; des faits d'état civil.» Toutes ces attributions ont de quoi effrayer



Cérémonie dans la salle des mariages sise à la mairie, rue du Village 9.

quelque peu! Mais aucune raison de paniquer pour autant. Le Maire, Thierry Cerutti tient à rassurer: «Avec une bonne réorganisation, tout va se mettre en place petit à petit et de la meilleure des façons. D'ailleurs pour faire face au travail supplémentaire que cela engendre, l'équipe de l'état civil va sûrement s'étoffer à l'avenir.»

Savoir-faire particulier

Le défi quotidien relevé par le service? Conserver la notion de proximité avec les habitants, valeur fondamentale du métier, tout en jonglant avec la minutie nécessaire à la retranscription exacte de toutes les données. Sa responsable aime dire qu'elle et ses collègues font de la «comptabilité avec les lettres». Elle précise: «C'est vraiment ça. Il est primordial de ne pas oublier un accent,

une voyelle, dans un nom. Par le passé, il pouvait y avoir des couacs et l'on constate parfois qu'une personne n'a pas le même prénom d'un canton à l'autre! Nous devons tout remettre sur les rails et faire preuve d'une extrême vigilance.» Les activités de l'équipe n'ont rien de rébarbatives. En permanence, elle est amenée à s'adapter aux lois, aux modifications du code civil. Par ailleurs, répondre aux sollicitations de personnes aux origines culturelles fort diversifiées demandent, à n'en pas douter, un grand tact. Les tâches sont variées autant pour les officiers d'état civil (par exemple entretiens liés aux formalités de mariages, contacts avec les ambassades suisses, des avocats ou d'autres communes) que pour les secrétaires du service (notamment accueil au guichet, standard téléphonique et formalités liées à l'OCP).

Guichet virtuel

En se connectant au site Web de la commune - www.vernier.ch, on a la possibilité de télécharger trois documents, après avoir cliqué sur les onglets «Administration: Services communaux», puis «Service de l'état civil» et «guichet en ligne». Il s'agit d'un formulaire de commande d'actes d'état civil, d'une fiche de renseignements pour les formalités de mariage, ainsi que celles relatives au partenariat.

Pour avoir des informations par téléphone: 022 306 06 30.



Le plein d'émotions

En ayant affaire à tous les aspects se rattachant à la vie d'un individu, l'état civil doit savoir gérer des situations à l'implication émotionnelle des plus contrastées. Une face plus sombre, avec les décès (le service chapeaute la gestion de trois cimetières), est contrebalancée par le côté plus réjouissant de la gestion des reconnaissances d'enfants et des unions conjugales entre autres. Celles-ci représentent une grosse partie du travail hebdomadaire.

«En une semaine, il peut y avoir plusieurs demandes de mariage, ce qui signifie des processus préparatoires à entamer.» Tout ne se passe pas toujours comme sur des roulettes. Quand on soupçonne un mariage de complaisance, les démarches prennent plus de temps et peuvent ne pas aboutir, il y a besoin d'auditionner les fiancés. Cela amène cependant de la richesse aux tâches des officiers, car sans pour autant rentrer indelicatement dans la sphère privée des couples, ces entrevues les rapprochent de l'humain.

«Les couples peuvent se sentir assommés par tant d'entraves administratives. Mais quand il s'agit d'un dénouement heureux, en tant qu'officier, on ressent beaucoup d'émotions positives durant la cérémonie. Cela vaut vraiment la peine d'être vécu», conclut Nicole Moesching, pleine d'enthousiasme. C'est certain: l'état civil va continuer à accueillir les Verniolanes et Verniolans comme à l'accoutumée, en trouvant le juste équilibre entre professionnalisme et sens du relationnel. Yannick CHAVANNE/TLC-ATC.com

Ce qui change

1. Depuis le 1^{er} février 2010 et uniquement pour les Genevois et Confédérés, transfert de certaines compétences de l'office cantonal de la population

La loi cantonale sur le séjour et l'établissement des Confédérés et genevois autorise dorénavant l'office cantonal de la population à partager des compétences avec les communes genevoises, dans le but de faciliter certaines démarches administratives et par ce fait offrir un nouveau service de proximité à la population de Vernier.

Concrètement, cela signifie que les démarches suivantes peuvent être effectuées à l'état civil :

- déclaration d'arrivée et de départ; avis de changement de situation,
- demande de certificats de séjour (anciennement « attestation de séjour » ou « livret rouge »),
- demande de certificats de domicile (anciennement « attestation d'établissement » ou « livret jaune »),
- requête d'une attestation de résidence,
- carte gigogne.

ATTENTION : Les familles peuvent bénéficier de ce service uniquement si tous leurs membres - parents et enfants - sont Suisses.

Pour toutes personnes étrangères ou couple mixte, merci de vous adresser directement à l'Office cantonal de la population au 88, rte de Chancy, 1213 Onex, 022 546 48 88.

Pour tout renseignement complémentaire l'état civil se tient à votre disposition au 022 306 06 30.



2. Depuis le 1^{er} mars 2010, pour obtenir des documents d'identité :

- Les nouveaux passeports ne peuvent pas être obtenus dans les communes.
Merci de vous adresser dorénavant au Service des passeports et de la nationalité qui se trouve au même endroit que l'office cantonal de la population au 88, rte de Chancy, 1213 Onex.
Téléphone: 022 546 46 66.
- Les cartes d'identité sont désormais délivrées par le service de l'état civil (situé dans la Mairie, rue du Village 9) et non plus au guichet du poste de la police municipale.